

Edito

Après un bel été, le mois de septembre est le mois des reprises : école, travail, activités, bonnes intentions. Notre village est rythmé par les nombreuses AG et manifestations organisées par les associations. Celles-ci permettent de créer des rencontres et du lien entre les habitants. Profitons des nombreuses occasions qui nous sont offertes pour aller à leur rencontre pour s'informer et pourquoi pas s'investir. Bonne rentrée à tous.

Fanny Palluy

AGENDA

SEPTEMBRE

Lundi 2 : Reprise de l'école

Vendredi 6 de 16h30 à 19h : Réouverture de la bibliothèque

Samedi 7 : Pétanque "But d'honneur" en Tête à Tête, réservé uniquement aux sociétaires

Dimanche 8 : Ouverture de la chasse

Vendredi 13 : Fin des inscriptions pour le repas des demi classes en 4

Vendredi 13 : Concours de pétanque organisé par le Sou des Ecoles (ouvert à tous, inscription sur place dès 18h)

Samedi 14 : Pétanque concours des Vendanges en Triplettes formées, ouvert à tous, au profit du Téléthon

Samedi 14 à 14h : Grimpée cycliste Condrieu - La Croix Régis du VCR

Mardi 17 à 20h : Assemblée Générale du Sou des Ecoles à la salle des fêtes (ouvert à tous les parents)

Vendredi 20 à 19h30 : Assemblée Générale de l'ASQV, salle Pierre Bret au Fautre (ouverte à tous)

Samedi 20 et dimanche 22 : Journées européennes du patrimoine

Dimanche 29 à 12h : Repas des demi classes en 4

OCTOBRE

Samedi 5 de 9h à 15h : Déchetterie mobile sur le parking du cimetière aux Haies

Samedi 5 octobre : Fin des inscriptions pour le week end chasse

Samedi 19 et dimanche 20 : Week end chasse organisé par l'ACCA

Samedi 26 à 10h : Assemblée Générale de la Pétanque des Haies (ouverte à tous), repas sur inscription



Retrouvez les actualités du village sur la page Facebook
« Les Haies » : [https://www.facebook.com/Les Haies](https://www.facebook.com/Les-Haies)
Lecture libre sur internet sans création de compte Facebook.

TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

Un service de TAD / TPMP est mis en place à titre expérimental, à compter du **9 septembre 2019**, pour une période d'un an par Vienne Condrieu Agglomération qui a la compétence mobilité.

Ce service TAD fonctionnera en journée, en complément de l'offre existante (lignes régulières 131 et 134) pour les usagers qui souhaitent se rendre aux marchés locaux, faire des démarches administratives et pour des RDV médicaux.

Ce service TAD (hors usagers scolaires) sera organisé autour de lignes virtuelles selon les horaires prédéfinis et selon 1 aller-retour par jour du lundi au samedi :

- **Ligne T11 - LES HAIES / CONDRIEU / Ste COLOMBE / ST ROMAIN EN GAL / VIENNE**

Lundi au vendredi :

aller : Les Haies (Le bourg 8h35) (Les Acacias 8h36) - Condrieu (Place de la mairie 8h49) (centre hospitalier 8h52) - St Romain en Gal (lycée 9h25) - Vienne (Jeu de Paume 9h28) (gare routière 9h33) - Ste Colombe (clinique 9h45)

retour : Ste Colombe (clinique 11h) - Vienne (gare routière 11h10) (Jeu de Paume 11h14) - St Romain en Gal (lycée 11h17) - Condrieu (centre hospitalier 11h43) (Place de la mairie 11h48) - Les Haies (Les Acacias 12h02) (Le bourg 12h03)

Samedi : aller : Les Haies (Le bourg 8h35) (Les Acacias 8h36) - Condrieu (Place de la mairie 8h49) (centre hospitalier 8h52) - St Romain en Gal (lycée 9h25) - Vienne (Jeu de Paume 9h28) (gare routière 9h33) - Ste Colombe (clinique 9h45)

retour : Ste Colombe (clinique 11h30) - Vienne (gare routière 11h40) (Jeu de Paume 11h44) - St Romain en Gal (lycée 11h47) - Condrieu (centre hospitalier 12h13) (Place de la mairie 12h18) - Les Haies (Les Acacias 12h32) (Le bourg 12h33)

- **Ligne T12 - LES HAIES - St CYR SUR RHONE - Ste COLOMBE - ST ROMAIN EN GAL - VIENNE**

Lundi au vendredi :

aller : Les Haies (Le Pilon 8h35) (Godard 8h36) (Rey 8h38) (Remillat 8h39) (La Casson 8h39) (Les Acacias 8h41) (Le bourg 8h42) (La Baronnière 8h44) (La Croix Régis 8h45) (Le Rappart 8h47) (Lansolat 8h52) - St Cyr sur Rhône - St Colombe (clinique 9h21) - St Romain en Gal (lycée Ella Fitzgerald 9h25) - Vienne (Jeu de Paume 9h28) (gare routière 9h33)

retour : Vienne (gare routière 11h00) (Jeu de Paume 11h04) - St Romain en Gal (lycée 11h07) - Ste Colombe (clinique 11h11) - Les Haies (Lansolat 11h38) (Le Rappart 11h42) (La Croix Régis 11h44) (La Baronnière 11h46) (Le bourg 11h48) (Les Acacias 11h49) (La Casson 11h51) (Remillat 11h54) (Le Pilon 11h55)

Samedi : aller : Les Haies (Le Pilon 8h35) (Godard 8h36) (Rey 8h38) (Remillat 8h39) (La Casson 8h39) (Les Acacias 8h41) (Le bourg 8h42) (La Baronnière 8h44) (La Croix Régis 8h45) (Le Rappart 8h47) (Lansolat 8h52) - St Cyr sur Rhône - St Colombe (clinique 9h21) - St Romain en Gal (lycée Ella Fitzgerald 9h25) - Vienne (Jeu de Paume 9h28) (gare routière 9h33)

retour : Vienne (gare routière 11h45) (Jeu de Paume 11h49) - St Romain en Gal (lycée 11h52) - Ste Colombe (clinique 11h56) - St Cyr - Les Haies (Lansolat 12h23) (Le Rappart 12h27) (La Croix Régis 12h29) (La Baronnière 12h31) (Le bourg 12h33) (Les Acacias 12h34) (La Casson 12h36) (Remillat 12h36) (Le Pilon 12h40)

Un service TPMP à destination des personnes à mobilité réduite fonctionnera également sur réservation obligatoire (la veille avant 17h) auprès de la centrale de réservation (prix d'un appel local) du lundi au samedi toute l'année :

- L'utilisateur doit présenter un handicap moteur (personnes en fauteuil roulant ou personnes mal voyantes titulaires de la carte cécité étoile verte).

- Le service TPMP est un transport de porte à point d'arrêt.

- La tarification applicable est identique au service de L'va service TPMP.

- Le véhicule affecté à ce service offrira jusqu'à 5 emplacements UFR

TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) (suite)

Lignes sur demande en 4 temps

1 | Préparez votre trajet

À l'aide de la fiche horaire, décidez de **votre arrêt, votre horaire, ainsi que votre destination** (aller / retour) parmi les choix proposés.

2 | Réservez votre trajet aller / retour

Votre réservation doit être faite **au plus tard la veille de votre déplacement avant 17h** (le vendredi pour le lundi suivant) et peut s'effectuer jusqu'à quatre semaines à l'avance.

- auprès d'un conseiller au **04 79 68 67 86** (prix d'un appel local)
 - Du lundi au vendredi de 8h à 18h30 (sauf jours fériés)
 - Le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (sauf jours fériés)
- par Internet sur le site de Vienne Condrieu Agglomération : www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

3 | Présentez vous 5 minutes avant l'heure indiquée à l'arrêt de la ligne de votre choix

Les personnes en fauteuil roulant ou titulaires de la carte cécité « Étoile verte » peuvent bénéficier d'une prise en charge à domicile. **Réservation du trajet uniquement par téléphone au 04 79 68 67 86.**

4 | Achetez votre titre de transport auprès du conducteur

Tarifs et conditions d'accès au service

Ce service n'est pas ouvert aux scolaires. Le ticket unitaire « mobi » à 1,20€ vous permet d'effectuer un trajet simple (aller OU retour). Vous voyagez au même tarif que sur l'ensemble des lignes régulières de Vienne Condrieu Agglomération. Ce ticket vous permet de bénéficier d'une correspondance gratuite avec ces lignes pendant une heure.

Seules les personnes titulaires d'un abonnement « Mobilib » (tarification sociale des lignes de Vienne Condrieu Agglomération) peuvent accéder à ce service sans acheter de ticket auprès du conducteur.

Renseignements et réservations : 04 79 68 67 86
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Composition : www.digiprod.fr - Ne pas jeter sur la voie publique

Etre RPE

Bonjour à toutes et à tous,
Nous espérons que vous allez bien.
Voici notre vision de la fonction de Représentant des Parents d'Elèves :
Etre RPE, c'est penser qu'il est important d'être impliqué dans la vie scolaire de la commune, pour les enfants.

Etre RPE, c'est s'engager dans la vie de l'école, porter la voix de l'ensemble des parents auprès des différentes instances : Conseil d'école, équipe pédagogique, Inspection d'Académie, municipalité... et ce, toujours dans l'intérêt des enfants.

Etre RPE, c'est assurer le lien entre l'école et les familles, en facilitant les relations entre les parents d'élèves et les personnels (enseignants, de Mairie...)

Etre RPE, c'est avoir le pouvoir d'intervenir auprès du directeur d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un (ou des parents) concerné(s) si des blocages ou incompréhensions persistent.

Enfin, être RPE, c'est avoir l'occasion d'organiser des actions pour la défense des intérêts de l'école et des enfants (courriers à l'inspection d'académie pour dénoncer la fermeture d'une classe, l'absence répétée d'enseignants...).

Impliquez-vous dans la vie scolaire de vos enfants, rejoignez-nous pour l'année scolaire 2019-2020 !

Par ailleurs, nous vous rappelons que la ceinture de sécurité, en dehors de son aspect obligatoire, est un élément qui préservera la vie de vos enfants en cas d'accident.

Même pour 100 mètres, il est primordial de la mettre. Pensez-y.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes vos interrogations, vos questions, vos ressentis et vos suggestions concernant la vie scolaire de vos enfants, par mail à rpe.ecoledeshaies@laposte.net !

Bonne rentrée à tous !

Les représentants des parents d'élèves de
l'école des Haies

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

ASQV - ASSOCIATION DES 4 VENTS - COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL « LE FAUTRE » - TREVES - LONGES - LES HAIES

Une année chasse l'autre. Vous aurez bientôt entre les mains le fascicule de cette nouvelle saison 2019/2020. Nous vous avons dit, il y a peu de temps, que notre association avait beaucoup de vitalité.

Cette année ne sera pas en reste : une nouvelle activité avec l'Informatique Débutants Adultes, le retour des Arts Plastiques et cinq sections qui changent de professeurs : Anglais Adultes, Anglais Enfants, Théâtre, Judo, Chorale.

Lorsque vous aurez en main ce nouveau programme, parcourez le avec plaisir, ne le gardez pas pour vous.

Parlez en autour de vous, dites à vos parents et amis le plaisir que vous prenez, afin que de nouveaux adhérents viennent renforcer nos sections et permettre ainsi de gérer le turn over normal dans une association.

L'assemblée générale est fixée au 20 septembre 2019 à 19h30,
salle Pierre Bret, Le Fautre à Trèves.

Dans l'attente de vous retrouver à la rentrée de septembre,
LE BUREAU

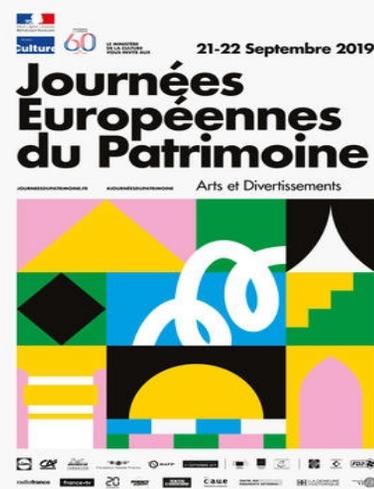


JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Les Journées européennes du Patrimoine sont, chaque année, une belle occasion de découvrir le patrimoine, dans le cadre d'ouvertures exceptionnelles, visites libres et visites guidées le plus souvent gratuites.

La 36ème édition des Journées du Patrimoine aura lieu **les samedi 21 et dimanche 22 septembre prochains sur le thème des arts et du divertissement.**

Tout le programme est disponible sur le site : <http://www.journees-du-patrimoine.com/>



VIE CITOYENNE

CHANGEMENT ADRESSE CARTE GRISE

Depuis plus d'un an, les démarches concernant le changement d'adresse de la carte grise ont changé. Il n'est en effet plus possible de le faire à la préfecture. Les personnes qui déménagent disposent désormais de deux options :

- Directement en ligne ou <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>, pour un véhicule immatriculé dans le nouveau système ou dans l'ancien
- Auprès d'un professionnel de l'automobile habilité au SIV. Pour en trouver un dans votre département, rendez-vous sur cette page ou <https://www.vroomly.com/garage-69/>

Plus d'info sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12118>

A qui faire appel pour un arbre tombé sur la route départementale ?

Si vous apercevez un objet sur la route qui peut représenter un danger pour les automobilistes (arbre tombé après un orage), n'hésitez pas à contacter la gendarmerie d'Ampuis (04 74 56 10 26) qui préviendra le service de la DDE pour nettoyer la voirie dans les plus brefs délais.

La mairie n'est à contacter que pour les chemins communaux.

Le département est le propriétaire et le gestionnaire des routes départementales.

Il doit à ce titre assurer l'élagage des plantations qui sont situées sur leur propre emprise, qu'elles soient situées en agglomération ou en dehors.

Les riverains doivent procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la sûreté et la commodité du passage.

ENVIRONNEMENT

L'ACCA organise un week-end à la chasse **Le samedi 19 octobre** (matinée chasse en battue) et **dimanche 20 octobre** (chasse petit gibier).

Toute personne désirant prendre part à cette journée doit s'inscrire ou demander plus de renseignements auprès de Patrick Paolucci au 06 15 04 62 16
Inscription à faire avant le 5 octobre

Ouverture de la chasse le 08 septembre



**JE NE JETTE PAS
« TOUT À L'ÉGOÛT »**



UN DOUTE, UNE QUESTION ?
Contactez le service assainissement : 04 82 06 33 00
assainissement@vienn-condrieu-agglomeration.fr

Vienne
Condrieu
Agglomération

STATION D'EPURATION

Les toilettes et les éviers ne sont pas des poubelles !

L'eau est un élément essentiel de notre quotidien. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un système d'assainissement, qu'il soit collectif ou individuel. Cette action permet de dépolluer l'eau avant son rejet vers le milieu naturel. Bien qu'il soit appelé à tort « tout à l'égout », le réseau d'assainissement n'est pas destiné à recevoir les huiles ni les déchets solides (lingettes, cotons tiges, etc.).

Pour assurer le bon fonctionnement de l'assainissement, et limiter son coût, chacun de nous doit agir en mettant les déchets solides dans la poubelle appropriée, au lieu de les mettre à l'égout. Chacun pourra ainsi participer à l'effort de dépollution des eaux usées et au bon fonctionnement des réseaux d'assainissement. Ce qui est interdit de jeter dans l'évier ou les toilettes :

- lingettes (même celles qui sont indiquées biodégradables)
- serviettes et tampons hygiéniques
- graisses et huile (friture, vidange)
- couches, préservatifs, cotons-tiges
- cigarettes
- aliments
- sacs plastiques
- médicaments
- produits chimiques (solvants, peinture, pesticides)
- rouleaux de papier hygiénique bio-dégradables (malgré ce que dit la publicité)
- piles



Pourquoi installer des nichoirs pour les oiseaux de nos jardins ?

Les oiseaux arrivent souvent à trouver à se nicher dans une cavité d'arbre, un trou de mur, une poutre sous l'avancée d'un toit. Toutefois, avec les constructions neuves, c'est parfois plus difficile : construire et installer un nichoir permet donc d'augmenter la nidification potentielle dans son jardin, car les oiseaux sont utiles au jardin.

Les jardiniers tirent souvent de grands avantages de la présence des oiseaux insectivores, notamment pour le contrôle des ravageurs s'attaquant aux cultures car ils se nourrissent de vers de terre et autres invertébrés (chenilles, insectes et leurs larves ou escargots). Mais cette cohabitation n'est pas toujours facile. Certaines espèces peuvent commettre des dégâts aux semis, qui peuvent être évités avec des filets ou des voiles de protection.

Beaucoup d'oiseaux sont devenus en partie dépendants des nichoirs pour se reproduire. En effet, les oiseaux ne trouvent plus de sites de nidification en nombre suffisant dans leur milieu naturel. D'autre part, des jardins riches en arbres et en buissons n'offrent pas toujours des sites de nidification appropriés.

Les oiseaux cavernicoles (mésanges, moineaux...) construisent leur nid dans de petites cavités naturelles ou encore en creusant des trous dans de vieux troncs (pic épeiche...). Malheureusement aujourd'hui ce type de cavité se fait de plus en plus rare, car de nombreux arbres sont coupés au profit du rendement agricole et les vieux arbres, qui se laissent percer facilement sont remplacés par de jeunes plants. Certains oiseaux utilisaient aussi de petites cavités dans les vieux bâtiments, mais les nouvelles constructions ou les différentes rénovations des anciennes constructions, ont rendu plus difficiles l'accès des oiseaux à ces sites de nidification. Les mésanges, étourneaux, sittelles et rouges-queues utilisent toutes des cavités naturelles, mais celles-ci sont souvent rares dans les jardins. Un nichoir est volontiers accepté comme substitut et peut fixer définitivement les oiseaux dans un jardin. Parallèlement, d'autres oiseaux construisent leur nid dans des buissons ou des haies ou même dans les herbes. On a assisté également depuis des années à l'arasement des haies, des taillis, surtout après les différents remembrements et à la suite du fauchage des prairies. Ce sont les raisons pour lesquelles il est nécessaire d'aider les oiseaux à trouver d'autres sites de nidification.

Fabriquer ses propres nichoirs est un exercice agréable ne nécessitant que de modestes compétences en menuiserie, car les oiseaux ne sont pas des hôtes très exigeants. Choisissez un modèle en fonction des espèces qui vivent dans votre jardin.

Le nichoir doit être suffisamment grand, avec une base minimum d'au moins 12x12 cm et une hauteur de 15 cm minimum entre le fond du nichoir et le trou d'envol. Il doit être placé dans un endroit dégagé, et la hauteur conseillée varie entre 2,5 m et 5 m. Un nichoir ne doit jamais être installé en plein soleil ni à l'ombre complète. L'orientation vers le sud-est est idéale. Il faut éviter que le trou d'envol ne soit exposé aux intempéries (ouest, nord-ouest) ainsi qu'en plein soleil (sud). Le nichoir doit être légèrement incliné vers l'avant afin d'empêcher la pluie de pénétrer à l'intérieur. Il doit être en bois non traité et non raboté pour que les oiseaux puissent en sortir aisément en s'accrochant aux rugosités du bois.



Mairie des Haies
CONCOURS PHOTOS sur le thème :
« L'eau dans tous ses états »

Jusqu'au 27 octobre 2019

Photographiez un coin de nature sur le thème de l'eau, de votre commune et adressez-nous vos plus beaux clichés.



Pour participer, consultez le règlement affiché en mairie et sur le site : mairie@leshaies.fr (onglet Communication)

CLASSES EN 4

10 ans, c'est long !

C'est pour cela que nous souhaitons nous retrouver pour les mi-classes

**Le dimanche 29 septembre à 12h
à l'auberge de Préjeurin à Echaldas.**

**Les classards peuvent se faire connaître
avant le 13/09/2019 auprès de :**

- **Roselyne PERIER Tél 06.28.01.95.30 – serge.perier@yahoo.fr**
- **Brigitte FRANCOIS Tél 06.26.49.03.69 – brigitte.francois64@orange.fr**
- **Delphine JULIEN Tél 06.25.13.79.58 – julien.dplp@wanadoo.fr**
-

**Nous comptons sur vous pour diffuser l'information aux classards
n'habitant plus aux Haies.**

Menu adulte :

**Apéritif de bienvenue / amuses bouches
Buffet de hors d'oeuvre et charcuteries
Suprême de volaille aux écrevisses
Gratin dauphinois et légumes de saison
Fromage blanc fermier de pays
Buffet de desserts
Café, thé ou infusion
Vin
30 € / adulte**

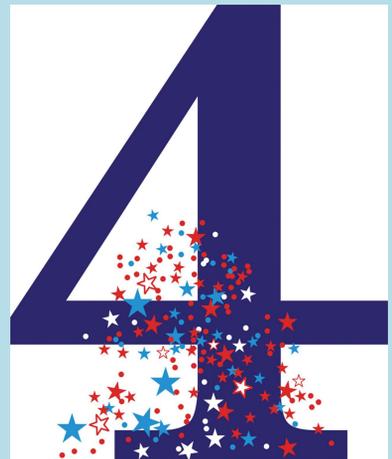


Menu 5 ans :

**Steak haché frais et pommes frites fraîches
Glace
Jus de fruits
10 € / enfant**

Menu 15 ans :

**Buffet d'entrées
Hamburger maison / frites
Buffet de desserts
Sodas ou jus de fruits
25 € / ado**





**VENDREDI
13 SEPTEMBRE 2019**

LES HAIES



CONCOURS DE PÉTANQUE

Ouvert à tous

En doublettes formées – Concours A et B

Inscriptions entre 18h et 19h



**Frais de participation : 12€ par équipe
La mise sera intégralement reversée**

**Barbecue,
frites**



**Buvette sur
place**



**Organisé par le Sou des Ecoles DES HAIES
Renseignements : 06.82.87.68.45**



L'organisation se réserve le droit de modifier les prix suivant la participation



Sou des écoles des Haies